



# Conseil Municipal du Jeudi 11 mai 2023

## Délibération

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM., Anne CARRO, 1ère Adjointe, Anne-Sophie MORVAN, 3ème Adjointe, Thierry COLAS, 4ème Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5ème Adjointe, Matthieu SEITE, 6ème Adjoint, Sophie GUIAVARCH, 7ème Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8ème Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Antoine LE PORS, Denise PHELEP, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaël KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Catherine DENIEL, Emmanuelle LE BARS.

**Assistaient également à la réunion :**

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.  
François LE ROY, Directeur du service finances.

**Absence pendant la séance :**

Anne CARRO quitte la séance à 19 h 03, absente pour cette délibération ; retour à 19 h 43 pour le point 15.

**Absents excusés :**

Michel CADOUR	qui a donné procuration de vote à	Anne CARRO
Stéphanie POTEREAU	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Céline KERANGUEVEN	qui a donné procuration de vote à	Nelly GALAIS
Olivier YVEN	qui a donné procuration de vote à	Sophie GUIAVARCH
Catherine DENIEL	qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT

**Secrétaire de séance :**

Denise PHELEP

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée le 2 mai 2023.

Objet de la délibération : 7.5 Subventions

**Subvention 2023  
Ecole de Musique et de Danse de Guilers**

Nombre de conseillers :  
en exercice..... .29  
présents..... .24  
Votants..... 23

## CM 2023/31 **Subvention 2023 - Ecole de Musique et de Danse de Guilers**

Monsieur Matthieu SEITE donne lecture de la délibération :

L'école de musique et de danse a présenté sa demande de subvention annuelle.

Les subventions ci-dessous indiquées ont été calculées, pour l'année 2023 sans augmentation du forfait association, ni du forfait spécifique adhérent (section musique), ni du forfait adhérent (section danse) par rapport à 2022, à savoir :

- Concernant la **section musique** : une subvention de fonctionnement calculée en multipliant le forfait adhérent par le nombre d'adhérents (plafonné à 250 élèves) soit pour l'année 2023 : 233,09 € X 239 adhérents = **55 708.51 €**

Pratique de deux instruments : 5 élèves soit  $233.09 \times 5 = 1\ 165.45$  €

**Soit pour la section musique : 56 873.96 €**

- Concernant la **section danse** : une subvention de fonctionnement calculée en additionnant le forfait de base association fixé à 211 € et le forfait adhérent jusqu'à 25 ans fixé à **12.50 €** pour l'année 2023 soit : 211 € + (12.50 € X 205 adhérents) = **2 773.5 €**
- Concernant les **activités périscolaires** : **500 €**
- Concernant la section théâtre : une subvention de fonctionnement calculée en multipliant le forfait adhérent jusqu'à 25 ans (plafonné à 50 adhérents) soit 12.50 € \* 29 adhérents = **362.5 €**

Soit un montant total pour l'année 2023 à hauteur de **60 509.96 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces montants et d'en autoriser le versement selon les modalités prévues dans la convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657481 du budget primitif 2023

**Commission Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport, associations du jeudi 4 mai 2023** : Avis favorable de la commission

**Commission Affaires Générale et Finances du mardi 9 mai 2023** : Avis favorable de la commission

Le Conseil Municipal, par 17 votes pour et 6 abstentions approuve les montants et en autorise le versement.

Directement ou indirectement concernés par cette délibération, Madame Sophie GUIAVARCH et Messieurs Thierry COLAS, Antoine LE PORS et Jérôme JACOPIN se déportent et ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,  
Pierre OGOR.



La secrétaire de séance,  
Denise PHELEP.

